

## Hospitalisation à domicile : un projet déjà actuel à Bruxelles

Les Ministres bruxellois de la Santé **Didier Gosuin** et **Cécile Jodogne** organisaient ce matin une visite de l'asbl Arémis à Etterbeek. Précurseur en matière d'hospitalisation à domicile, l'asbl est active depuis 28 ans en Région bruxelloise.

Concept reconnu à l'étranger, l'hospitalisation à domicile consiste à délivrer à domicile des soins spécialisés qui ne sont normalement délivrés qu'à l'hôpital. Cette approche vise non seulement à raccourcir les séjours hospitaliers mais également à permettre aux patients d'être soignés dans leur environnement familial.

Cette visite ministérielle coïncide avec la publication d'une étude du centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) intitulée « Hospitalisation à domicile : orientations pour un modèle belge ». Dans ce rapport, la KCE examine les modalités d'organisation de l'hospitalisation à domicile à l'étranger afin de définir, en concertation avec des représentants des acteurs de terrain et des autorités de santé belges, les grandes lignes d'un modèle applicable à la Belgique.

C'est dans ce contexte que les Ministres voulaient aborder la possibilité de construire un cadre juridique pour l'hospitalisation à domicile et à soutenir le développement du concept en Région bruxelloise.

Chaque année, ce sont près de 200 patients qui bénéficient d'une hospitalisation à domicile grâce à Arémis. Ces patients proviennent à 80% du milieu hospitalier. Les 20% restant proviennent d'autres sources de référence, telles que les médecins généralistes, les mutuelles et les familles. La demande pour une telle approche est donc forte.

**Didier Gosuin** : « Cette tendance est reprise dans le Plan Santé Bruxellois qui vise à promouvoir les formes alternatives de soin. Notre volonté est d'amener une approche centrée sur les besoins du patient mais aussi un décloisonnement entre les secteurs. En effet, l'HàD réclame une analyse globale de la situation : elle doit être non seulement médical mais également social. Dans ce cadre, un groupe de travail a été mis sur pied afin de développer une concertation entre le secteur hospitalier et la première ligne qui seront amenés dans le futur à collaborer plus intensivement. »

**Cécile Jodogne** : « Une réflexion dans le cadre de la coordination des soins à domicile est en cours avec les acteurs de terrain pour voir dans quelle mesure renforcer l'HAD, notamment dans sa mission du Middle Care. Un cadre légal de base devra être élaboré, comprenant des normes de sécurité et de qualité des soins. Je demanderai de mettre ce point à l'ordre du jour de la conférence Interministérielle de la Santé. »

Pauline Lorbat, attachée de presse du Ministre Gosuin - +32 485 89 47 45

Jérôme De Mot, porte-parole de la Ministre Jodogne - +32 475 76 47 93